

Fraudes sociales : comment récupérer 50 milliards ?

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 26 octobre 2020



Je suis sûrement un peu trop optimiste !

C'est un début, mais à ce rythme, il faudra attendre la fin du millénaire...

Voyons cependant le bon côté des choses, on peut se dire qu'avec la patience tout arrive...

[Qu'on en juge !](#)

Surlignés en orange, nos commentaires.

La CAF du Vaucluse dédommagée par un ressortissant algérien.

Les services de la CAF ont reçu plus de 40.000 euros de compensation pour une fraude qui s'est déroulée sur une période de trois ans.

Mi-septembre, la CAF annonçait son intention de déployer des équipes de contrôleurs « hyperspécialisés »* afin de faire la chasse aux fraudeurs aux prestations sociales. Le coût de ces

pratiques a en effet été estimé à près d'un milliard d'euros en 2019, selon un rapport de la Cour des comptes**. Un montant que certains n'hésitent pas à juger sous-estimé, situant plutôt la fraude sociale entre 20 et 40 milliards d'euros. Mais les services de l'Etat parviennent déjà à identifier certains cas***, comme le rapporte [la Provence](#). Un ressortissant algérien, auteur d'une fausse déclaration aux prestations familiales avait ainsi touché une somme avoisinant les 40.000 euros.

** : Après avoir réduit des années durant le nombre d'inspecteurs... pour faire des économies !*

*** : Ce que Capital ne précise pas, c'est le niveau de la fraude détectée !*

**** : On se contente de peu jusqu'à présent, le repérage serait de l'ordre de 2,5%, peut-être moins !*

L'homme de 41 ans, domicilié à Avignon, aurait (*il est condamné, pourquoi le conditionnel*) touché une somme indue pendant trois ans. S'il a effectivement vécu en France deux mois en 2017 et trois en 2018 et 2019, sa femme était pour sa part domiciliée en Algérie*. Ses quatre enfants y étaient aussi scolarisés dans une école privée. Mais, l'homme percevait tout de même une allocation de base, un complément familial et différentes aides complémentaires comme l'allocation de rentrée scolaire ou la prime de Noël**.

** : Capital n'a même pas daigné donner le prénom de ce fraudeur !*

*** : Sans vergogne, là ne crache pas sur Noël !*

Devant le tribunal correctionnel d'Avignon, l'individu s'est défendu d'avoir cherché à escroquer la CAF, plaidant la bonne foi*. Une ligne de défense qui n'a pas été jugée convaincante par le tribunal. Le vice-procureur a même dénoncé une « fausse déclaration évidente ». En sus de la somme de 40.375,78 euros reçue par la CAF en réparation du préjudice**, l'homme a écopé de quatre mois de prison avec sursis***.

** : Cet individu nous prend vraiment pour des billes ! Il faut*

dire qu'on lui a donné des raisons de le penser !

*** : Réparation du préjudice, non simple remboursement, s'il paie... Et le coût judiciaire ? Une contrainte par corps ???*

**** : Et une interdiction définitive de territoire, ce n'aurait pas été mieux ? Il n'a plus qu'à refaire le coup dans une autre CAF !*

Et pour nous détendre, il y a au moins des choses qui ne risquent rien en France !

